

Le 10 Juin 1952

IN □ T II

---

O B J E T : Attributions en dehors de l'Indochine du Ministre chargé des Relations avec les Etats Associés.

---

Il y a plusieurs années déjà que les Anglais ont compris la nécessité d'avoir, en Extrême-Orient, un organisme habilité à centraliser, coordonner et orienter leurs activités dans cette partie du monde.

La France aurait avantage à adopter une formule semblable. Les problèmes asiatiques ne peuvent être suivis, dans le détail, de Paris. Nous menons en Indochine une guerre difficile, qui exige une coordination rapide des moyens et des renseignements. Le responsable français en Indochine ( qui sera désigné dans la suite de cette note sous le nom de Commissaire Général ) doit pouvoir centraliser les informations de tous nos postes en Extrême-Orient, coordonner leurs recherches et leurs

...../

activités par des contacts directs, des questionnaires et des recommandations, orienter enfin la politique du Gouvernement français par des conseils et des avis.

L'accomplissement d'une telle mission n'exige aucune attribution précise. Le Commissaire Général n'a ni pouvoir de décision, ni autorité directe en dehors de l'Indochine. Il peut donc s'acquitter de sa tâche dans ce domaine sans que ses compétences aient été élargies d'une manière formelle. En outre, son domaine peut-être étendu progressivement, en tenant compte des possibilités et en utilisant les occasions les plus favorables.

On peut noter, également, que la nécessité d'une coordination des activités françaises en Asie est apparue avec la guerre d'Indochine. Cette remarque ne doit pas être perdue de vue. Ce n'est que dans la mesure où la conduite de la politique française en Indochine justifie l'action du Commissaire Général dans un domaine déterminé, que l'extension correspondante de ses attributions est indiscutable. Le champ d'action du Commissaire Général doit donc être limité aux problèmes et aux pays qui ont un lien direct avec l'Indochine. Géographiquement, il serait souhaitable qu'il couvre l'Asie et une partie de l'Océanie ; cependant, le Pakistan et l'Afghanistan, par exemple, dont les préoccupations relèvent soit du monde musulman, soit de l'ancien Empire des Indes devront être laissés à l'écart. Sur le plan politique et sur le plan économique de même, la curiosité du Commissariat Général devra rester en veilleuse pour les questions qui ne se rapportent pas directement à l'Indochine, telles que l'organisation interne du Commonwealth ou le

développement de l'islamisme en Malaisie et en Chine. Ce champ d'action ne s'étendra donc pas à l'ensemble du secteur confié à la Direction d'Asie-Océanie du Ministère des Affaires Etrangères; de nombreux malentendus seront ainsi écartés.

Sous cette réserve, il est possible d'étudier, maintenant, les moyens qui permettent de faire apparaître, l'un après l'autre, les différents aspects de la mission du Commissaire Général hors du territoire des Etats Associés, sans jamais aborder le problème de front.

o

o o

I ) La politique française en Indochine doit être placée dans un cadre interallié.

Aucun des problèmes qui se posent à l'Indochine ne lui est propre. Les Alliés occidentaux de la France, et en leur lieu les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont un intérêt direct à ce que nous puissions trouver des solutions rapides et satisfaisantes aux difficultés que nous rencontrons dans cette partie du monde.

Le besoin d'une coordination étroite entre les 4 Alliés a été reconnu officiellement à Singapour et à Saïgon, en ce qui concerne les renseignements d'ordre militaire et le contrôle de la navigation ; des conférences périodiques ont lieu, depuis lors, entre représentants des 4 puissances. Dans le domaine stratégique, les entretiens qui ont eu lieu à Washington au début de l'année, à la suite du voyage du Général

...../

JUIN, ont mis en évidence la solidarité des Occidentaux devant la menace d'invasion du Tonkin par la Chine. Si les recommandations du Comité ad hoc peuvent être mises en oeuvre, une coopération s'instaurera également sur ce plan.

Les conversations de Washington ont également montré, que, si la coopération occidentale en Asie se limitait au domaine militaire, elle était vouée à l'échec, toute décision d'importance ayant des incidences politiques. Nombreux sont en Extrême-Orient les problèmes qui concernent plus d'une nation et ~~doivent~~ être examinés ~~que~~ par les 4 Alliés en commun : établissement du nouvel équilibre économique japonais, attitude à tenir en face de la Chine Rouge, actuellement <sup>et</sup> en cas d'agression, propagande vis-à-vis des populations locales ..... [La nécessité de contacts périodiques d'ordre militaire, politique, économique et culturel, était admise, comment ceux-ci peuvent-ils être organisés en pratique ? Les décisions de principe seront évidemment du ressort des Gouvernements ; elles devront être étudiées dans les capitales et en leur lieu à Washington. Mais ces décisions n'auront de sens que si elles ont été préparées par les experts, loin de toute publicité. Des études approfondies peuvent avoir lieu qu'en Asie même. Du côté français, elles seront menées par le Commissariat Général, qui est, d'ailleurs, le premier intéressé. Cette procédure a déjà été acceptée dans les domaines où la coopération quadripartite est établie. De même que les officiers de renseignements se réunissent régulièrement tous les 2 mois environ, il serait souhaita-

ble que les spécialistes en matière de réparations, les experts économiques, les chefs des services d'information, les Conseillers diplomatiques du Commissariat Général français, du Commissariat général britannique, du Gouvernement australien et d'un organisme américain à désigner, discutent périodiquement, en petit comité, les questions de leurs compétences. Les conférences perdraient très vite toute allure spectaculaire, et un travail effectif pourrait être accompli.

A la même occasion, le droit du Commissariat Général à traiter de l'ensemble des problèmes asiatiques seraient implicitement reconnu.

o

o o

II ) La politique française en Indochine comporte une action dans tous les pays asiatiques.

Le Commissariat Général doit être informé aussi exactement et rapidement que possible des événements survenant dans les pays asiatiques, et qui peuvent avoir des répercussions en Indochine ; ces événements peuvent avoir des conséquences directes, par exemple l'activité de contrebande des rebelles, l'aide étrangère au Viet-Minh, la propagande hostile à la France et aux Etats Associés ; ils peuvent n'avoir que des suites indirectes, manifestations verbales d'un délégué asiatique dans une conférence internationale, articles de presse, évolution de l'attitude du Pandit NEHRU, visées japonaises sur le charbon de Hongay, déplacements de personnalités en Extrême-Orient .... Les renseignements doivent donc être tous centralisés à Saigon.

...../

Le Commissaire Général doit pouvoir, aussi, interroger nos divers postes d'observation en Asie, missions diplomatiques, services spéciaux et attachés militaires. Il est, d'autre part, <sup>souhaitable</sup> ~~capable~~ de commenter les renseignements fragmentaires de chacun de ces postes, ~~ses~~ commentaires doivent être envoyés à Paris et, éventuellement aux postes eux-mêmes.

Enfin, nos postes diplomatiques en Asie et celui de Washington doivent être sans cesse préoccupés d'expliquer l'évolution en Indochine, de la commenter, d'orienter l'opinion du pays de leur résidence, de la rendre plus favorable à notre cause et à celle des Etats Associés. Cette action est de la plus haute importance pour le succès de notre oeuvre en Indochine. Elle exige une information constante de nos postes par le Commissaire Général et l'envoi fréquent de notes d'orientation et de demandes d'intervention.

Le Commissariat Général est seul en état de s'acquitter de ces diverses tâches. Les Services parisiens ne disposent pas de toutes les informations qui parviennent aux bureaux de Saigon ; ils n'ont pas non plus *l'optique* de l'utilisateur. Même dans les cas où Paris est ~~le~~ destinataire des informations recueillies en Asie, il convient donc qu'elles soient également communiquées à Saigon. D'eux-mêmes, deux services ont déjà réalisé un tel système de centralisation, le S.D.E.C.E. et les attachés militaires qui disposent de véritables bureaux de coordination pour l'Extrême-Orient ( Colonel BELLEU, Colonel D'ILLET ). Le pro-

...../

blème est, par conséquent, d'amener les autres postes français en Asie, c'est-à-dire les missions diplomatiques et consulaires à adopter la même méthode de travail, sans ouvrir, cependant, un débat d'école sur la nécessité de faire de M. LETOURNEAU un super ambassadeur. Il semble possible d'y parvenir par une action judicieuse du Commissaire Général et de ses bureaux.

a) Action du Commissaire Général

Il est normal que le Commissaire Général français en Indochine exprime le désir d'informer et d'orienter directement et personnellement les agents français en Extrême-Orient sur les événements d'Indochine.

Ce désir est particulièrement légitime quand il s'agit d'un membre du Gouvernement français, qui vient de prendre ses fonctions, et d'effectuer un voyage important à Washington. M. LETOURNEAU pourrait, donc, dès son arrivée en Indochine proposer que se tiennent à Saïgon deux réunions d'information qui grouperaient successivement nos chefs de postes en Asie, nos attachés militaires et éventuellement, les principaux agents des services du Colonel BELLEU. Au cours de ces réunions le Ministre pourrait tirer les leçons de sa mission aux Etats-Unis et faire le point de la situation actuelle. Quelques-uns de ses collaborateurs exposeraient les principales questions d'actualité. Chacun des délégués présents pourrait brosser un tableau rapide de la situation générale et de l'attitude en face du problème indochinois, dans les pays de sa résidence. M. LETOURNEAU tirerait la leçon de ce vaste tour d'horizon. Les dé-

...../

partements ministériels intéressés de Paris seraient très exactement informés de ces échanges de vues, où ~~elles~~ pourraient, d'ailleurs, déléguer des fonctionnaires. Une mise au point d'ensemble de la situation en Asie aurait ainsi été faite. Nul doute qu'elle ne permette de dégager des conclusions et d'élaborer des recommandations précises. Bien organisées, ces premières conférences se révéleraient ~~des~~ fort utiles et constitueraient un précédent.

A l'occasion de ces réunions, M. LETOURNEAU pourrait annoncer à chacun de nos chefs de poste son intention de lui rendre visite ; une tournée générale, officieuse ou officielle selon les pays, permettrait une deuxième mise au point, une deuxième étude d'ensemble sur l'Extrême-Orient. M. OFFROY pourrait jouer ~~ce~~ rôle de 1er plan dans sa préparation, ~~ainsi~~ d'ailleurs dans l'agrément des premières réunions. Il <sup>s'assurerait</sup> ~~veillerait à ce~~ que Paris <sup>est</sup> ~~soit~~ toujours soigneusement informé.

#### b) Action des bureaux du Commissariat Général

Dès maintenant, les bureaux du Commissariat Général peuvent veiller à ce que les postes français en Asie soient tenus régulièrement et complètement informés des développements en Indochine : compte-rendus politiques périodiques, notes d'orientation après chaque événement important d'ordre militaire ou politique, mises au point sur les principaux sujets d'actualité ( armée vietnamienne, structure du Viet-Nam, organisation du Viet-Minh, situation au Cambodge et au Laos ... ).

Un effort particulier pourrait être fait pour recevoir à Saigon communication de tous les renseignements adressés à Paris par des postes français en Asie. Certains d'entre eux, tels que New-Delhi, Dja-



karta par exemple, nous négligent. Le Ministère des Affaires Etrangères à Paris, l'Ambassade de France à Washington, la Délégation Française aux Nations Unies devraient nous tenir <sup>mieux au courant</sup> ~~plus exactement informés~~ des développements de politique générale qui intéressent l'Asie ou le Pacifique, et par contre-coup, l'Indochine.

Chaque fois qu'une information sur l'un des pays asiatiques leur paraîtrait utile, les bureaux du Commissariat Général seraient invités à la demander par le canal du Conseiller Diplomatique, ou par celui du Colonel délégué du S.D.E.C.E.

Des questionnaires pourraient, en outre, être envoyés à nos postes en Extrême-Orient, lorsqu'une étude générale sur un problème d'ensemble apparaîtrait nécessaire. Ces études seraient diffusées à Paris et en Extrême-Orient ; elles comporteraient des avis ~~aux~~ recommandations précises. Dans les débuts, les questionnaires devront être rédigés avec grand soin, de façon à ne pas indisposer le Ministère des Affaires Etrangères ; ils ne porteront que sur des problèmes où l'intérêt de l'Indochine apparaît clairement : " Attitude des divers milieux du pays de votre résidence à l'égard de la lutte entre le Viet-Nam et le Viet-Minh. Possibilités de développement des échanges commerciaux entre les pays de votre résidence et les Etats Associés. Comportement de la colonie vietnamienne dans le pays de votre résidence ". Peu à peu, cependant, si l'expérience est heureuse, la portée de ces questionnaires s'élargira et débordera le cadre étroit des affaires indochinoises " Attitude des divers

...../

milieux du pays de votre résidence dans le cas d'une attaque chinoise au Tonkin; Place de l'économie du pays de votre résidence dans les échanges commerciaux inter-asiatiques; Attitude des colonies étrangères du pays de votre résidence ".

Enfin, des contacts personnels pourraient être établis avec fruit entre des agents d'Indochine et nos postes à l'étranger ou inversement.

o

o o

Le but de la présente note était d'indiquer les moyens pratiques qui permettraient, sans ouvrir un débat sur les principes, d'étendre le champ d'action du Commissariat Général. Par des conversations quadripartites, la réunion à Saïgon d'une conférence d'information, le développement de relations plus étroites avec nos postes en Asie, il semble qu'il soit possible d'y parvenir. Nous nous heurterons probablement à des résistances, surtout de la part des agents des Affaires Etrangères, sinon du Quai d'Orsay lui-même. On peut noter, <sup>cependant</sup> également, que cette coordination sera plus facile à établir en faveur d'une personnalité politique, Ministre en exercice, comme M. LETOURNEAU, qu'au profit d'un fonctionnaire ./.